

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 259 du 7 février 2020 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ2002832S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;
Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;
Vu la décision n° 2242 du 5 décembre 2019 (NOR : INTJ1930023S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2020 :

Rageade Bernard NIGEND : 155 737 NLS : 5 238 338

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2020 :

Soriano Fabrice NIGEND : 208 627 NLS : 8 062 584

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2020 :

Bernardi Benjamin NIGEND : 247 079 NLS : 8 098 918

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

*Le général, commandant
la gendarmerie de l'armement,*
M. HAMEL